

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'un appartement situé dans un immeuble en copropriété situé 34, rue Saint-Nestor qui figure sur le POS, dans l'emplacement réservé n° 26, en vue de l'élargissement de la rue Saint-Nestor et de la création d'un mail planté.

Les conjoints Flageolet, propriétaires de cet appartement de type 2, d'une superficie de 53 mètres carrés environ, auquel sont annexés deux caves et deux greniers et constituant les lots de copropriété n° 4 et 5 ainsi que les 157/1 000 des parties communes, ont proposé à la Communauté urbaine de les acquérir.

Après négociations, ils ont consenti à céder ces biens à la Communauté urbaine au prix de 185 000 F correspondant à l'estimation du service des domaines ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le dossier sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de cette acquisition sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine, au titre de l'exercice concerné - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0300.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,